Mesdames, Messieurs, des partis politiques québécois
info@conservateur.quebec; dominique@plq.org
info@pq.org; info@coalitionavenirquebec.org

Objet : Les engagements du Parti Québécois

À l'approche des élections québécoises 2022, Impératif français vous pose les questions suivantes de grand intérêt public.

1) Quelles mesures entendez-vous prendre pour vous assurer que tous les étudiants du système scolaire « québécois » de langue anglaise en sortiront préparés et grandis par la « maîtrise » de la langue de travail et commune, le français, et ce à tous les niveaux, secondaire, collégial et universitaire ?

Réponse : Premièrement, comme un nombre important de jeunes francophones et allophones vont étudier au cégep en anglais, alors que la plupart sont déjà bilingues, nous nous engageons à appliquer la loi 101 aux cégeps. De plus, nous allons exiger la maîtrise de la langue officielle pour la sanction des études, avec l'obligation de réussite d'une épreuve uniforme de français adaptée à la fin du parcours collégial pour les élèves ayant fait leur parcours scolaire en anglais. Nous allons, aussi, bonifier l'offre de cours en français dans les cégeps anglophones, tout en imposant un cours en français par session. Nous comptons également augmenter le nombre d'heures consacrées à l'enseignement du français dans les écoles primaires et secondaires, et dans les cégeps. Finalement, nous allons imposer une proportion maximale de cours en anglais dans les universités de langue française.

2) Pourriez-vous soumettre votre échéancier pour que les dispositions de la loi 101 soient étendues aux :
    a. Études collégiales et
    b. 1er cycle universitaire

Réponse pour a et b: Dans les 100 premiers jours d'un futur mandat, le Parti Québécois va adopter une réforme de la loi 101 pour étendre ses dispositions aux études collégiales, en plus d'imposer une proportion maximale de cours en anglais dans les universités de langue française. Simultanément, nous allons financer à la hauteur des besoins les cégeps francophones pour combler le manque de places.

3) Quelles mesures proposez-vous pour que cesse la diminution constante du poids démographique relatif des Québécois au sein du Canada et des francophones au Québec même?

Réponse : Seule l'indépendance du Québec nous permettra de réellement protéger notre langue. Le Québec n'a d'autre destin dans la fédération canadienne que la décroissance de sa nation, de sa langue et de sa culture. L'immigration étant un facteur important d'anglicisation, le fait de ne pas détenir tous les pouvoirs en la matière affaiblit le poids démographique des Québécois. Le Québec voit son pouvoir de sélection être affaibli par le passage des immigrants temporaires vers l'immigration économique permanente. Il est donc primordial d'accueillir des immigrants francophones. Le déclin du français est aussi dû au libre-choix de la langue d'enseignement au collégial. Ainsi, nous proposons d'exiger une immigration économique 100 % francophone et d'appliquer la loi 101 aux cégeps, notamment. Ultimement, l'indépendance du Québec est nécessaire.

4) Quelles mesures mettrez-vous en application pour stopper l'anglicisation et relancer la francisation des grandes régions de Montréal et Gatineau?

Réponse : Il faut agir sur différents aspects, notamment l'éducation, l'immigration, le travail et la culture pour contrer l'anglicisation dans les grandes régions de Montréal et de Gatineau. En plus des mesures mentionnées ci-dessus, nous allons offrir la formation linguistique directement sur les lieux de travail à tous les employés ne maîtrisant pas le français. Nous allons aussi offrir la gratuité des services de francisation aux personnes immigrantes et aux membres de leur famille qui les accompagnent. De plus, s'ils fréquentent nos institutions d'enseignement, appliquer la loi 101 aux enfants des personnes qui viennent, sur une base non permanente, travailler au Québec.

Aussi, nous lancerons une vaste campagne visant les 15-30 ans. Leur langue de prédilection dans leurs communications est devenue l'anglais, particulièrement dans la grande région de Montréal et en Outaouais. Il faut lancer une vaste campagne pour valoriser l'usage du français dans les lieux publics et sur les réseaux sociaux.

Finalement, une tendance réclamant l'anglais presque systématiquement à l'emploi s'installe à Montréal et à Gatineau, même sans lien avec l'emploi proposé. Il faut interdire formellement cette pratique en ajoutant le fardeau à l'employeur de justifier la nécessité de l'anglais. La connaissance ou non de l'anglais ne doit pas devenir un frein à l'accès à l'emploi dans ces deux villes d'importance.

5) Quant aux migrations interprovinciales en provenance du Canada anglais et au constat que près de 90 % des Canadiens anglais hors Québec sont unilingues anglais, quelles mesures concrètes proposez-vous pour vous assurer que ces migrants maîtriseront le français avant et après leur arrivée au Québec?

Réponse : Avant leur arrivée, nous allons exiger la connaissance de l'anglais pour l'immigration économique. En plus d'offrir la formation linguistique sur les lieux de travail et la gratuité des services de francisation aux immigrants et à leur famille, nous miserons sur la régionalisation de l'immigration pour assurer une intégration francophone réussie. Finalement, nous allons ajouter des incitatifs

financiers pour attirer davantage de francophones hors Québec dans nos établissements d'enseignement supérieur.

6) Qu'entendez-vous faire pour que le gouvernement canadien cesse de nommer des unilingues anglais à des postes qui exigent ou qui devraient exiger la maîtrise du français?

Réponse : Nous entendons sortir de la fédération canadienne et appliquer la loi 101 aux entreprises fédérales qui feront affaire sur le territoire du Québec pour éviter que des unilingues anglais occupent des postes d'importance au Québec. Les employés québécois ont le droit de travailler dans leur langue et le français n'est pas une langue de second rang dans le monde économique. Entre temps, nous ferons pression sur Ottawa pour qu'il reconnaisse la loi 101 et pour enfin obtenir les pleins pouvoirs en matière d'immigration. En effet, le fédéral renforce massivement au Québec l'usage de l'anglais au travail en sélectionnant des milliers de travailleurs étrangers temporaires qui ne connaissent pas le français.

7) Qu'entendez-vous faire pour contrer et compenser le surfinancement fédéral des groupes et établissements voués à l'anglicisation du Québec?

Réponse : Nous entendons sortir de la fédération canadienne pour que la nation québécoise puisse s'épanouir pleinement en français. Entretemps, nous dénonçons fortement le surfinancement des institutions d'enseignement anglophone et voulons limiter le nombre d'élèves qui les fréquentent appliquant les dispositions de la Charte de la langue français au réseau d'enseignement collégial.

8) Nous connaissons tous et toutes l'utilisation par le gouvernement canadien des cours de justice, dont les juges sont nommés par lui, et de la constitution canadienne, rapatriée et imposée sans l'accord du Québec, pour soumettre et invalider les lois québécoises dûment adoptées par son Assemblée nationale. Que proposez-vous pour soustraire le Québec de ces recours fédéraux ?

Réponse : Nous entendons obtenir l'indépendance du Québec. Tant que nous serons à l'intérieur de la fédération canadienne, les institutions canadiennes tenteront toujours de s'immiscer dans les décisions de l'Assemblée nationale. Dans l'intervalle, nous combattrons avec ferveur toute tentative de contrôle par le Canada dans les champs de compétence qui relève exclusivement du Québec.

9) Quelles mesures entendez-vous prendre pour que le français soit la « réelle » langue commune d'usage public et de la diversité, et non l'anglais comme ceci se voit et s'entend partout, mais encore plus dans les régions de Montréal et de Gatineau?

Réponse : Il faut agir sur différents aspects, notamment l'éducation, l'immigration, le travail et la culture pour contrer l'anglicisation dans les grandes régions de Montréal et Gatineau.

En plus des mesures mentionnées ci-haut, comme l'application de la loi 101 aux cégeps et l'immigration économique francophone, nous allons offrir la formation linguistique directement sur les lieux de travail à tous les employés ne maîtrisant pas le français. Nous allons aussi offrir la gratuité des services de francisation aux personnes immigrantes et aux membres de leur famille qui les accompagnent. De plus, s'ils fréquentent nos institutions d'enseignement, appliquer la loi 101 aux enfants des personnes qui viennent, sur une base non permanente, travailler au Québec.

Aussi, nous lancerons une vaste campagne visant les 15-30 ans. Leur langue de prédilection dans leurs communications est devenue l'anglais, particulièrement dans la grande région de Montréal et en Outaouais. Il faut lancer une vaste campagne pour valoriser l'usage du français dans les lieux publics et sur les réseaux sociaux.

Nous proposons aussi un insigne de bonne conduite linguistique pour les entreprises, notamment dans ces deux régions. En effet, toutes les entreprises qui font des affaires au Québec ont l'obligation de répondre aux exigences de l'OQLF. Celles respectant l'entièreté des dispositions pourraient apposer fièrement un insigne de bonne conduite sur leurs portes.

Finalement, une tendance réclamant l'anglais presque systématiquement à l'emploi s'installe à Montréal et à Gatineau, même sans lien avec l'emploi proposé. Il faut interdire formellement cette pratique en ajoutant le fardeau à l'employeur de justifier la nécessité de l'anglais. La connaissance ou non de l'anglais ne doit pas devenir un frein à l'accès à l'emploi dans ces deux villes d'importance.

10) Quelles démarches entendez-vous prendre pour que le domaine l'immigration soit entièrement de compétence exclusive du Québec et que l'accession à la citoyenneté canadienne exige la connaissance du français pour ceux qui s'établissent au Québec?

Réponse : Le Parti québécois considère que la situation est sans issus tant que le Québec sera membre de la confédération canadienne. Ottawa fait ses propres objectifs nationaux en matière d'immigraiton, et le Québec doit s'y soumettre et voir son caractère francophone s'étioler irrémédiablement, ou voir son poids politique et démographique diminuer, ce qui est tout aussi dommageable.

Le Parti Québécois fait ardemment la promotion de l'indépendance du Québec pour que la nation québécoise puisse faire ses propres choix et mettre en œuvre ses propres orientations dans tous les secteurs décisionnels, incluant ses politiques d'immigration, et ce en conformité avec ses intérêts et sa réalité propre en Amérique du nord.

11) Les tendances lourdes à l'effacement du français et les résultats du recensement 2021 sur le recul dramatique du français réactualisent le questionnement sur l'avenir constitutionnel et politique du Québec. Quel est l'état de votre réflexion et quels sont vos engagements à ce sujet ?

Réponse :
C'est sur la base de ce bilan de notre appartenance au Canada que s'ouvre un nouveau cycle politique, visant à faire aboutir un projet légitime et nécessaire pour assurer notre prospérité. De génération en génération, la question de l'indépendance du peuple québécois a transcendé les différentes époques de notre histoire. Jusqu'à maintenant, toutes ces générations qui ont porté notre idéal national ont réussi à le faire avancer, sans toutefois l'achever complètement. Dans ces derniers pas de notre marche vers la liberté, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à porter cette cause de manière claire, limpide et assumée. C'est pourquoi, dès un premier mandat au pouvoir, le Parti Québécois entend consulter les Québécois sur leur avenir politique, par le biais d'un processus normal et démocratique. C'est simple, limpide, et sans ambiguïté.

Ainsi, un gouvernement du Parti Québécois s'engage :

- Présenter une définition claire du Québec souverain sous forme d'une fiche signalétique précisant, entre autres, la monnaie, l'armée, les régimes de pensions, la garde des frontières et le régime politique
- intervenir dans des domaines n'étant pas de la compétence actuelle du Québec, mais nécessaires pour son épanouissement et la réalisation de ses aspirations
- utiliser les moyens financiers de l'État afin de préparer adéquatement le Québec à l'indépendance
- nommer un ministre d'État chargé de l'indépendance pour coordonner l'ensemble des activités ministérielles liées à l'indépendance
- instituer une commission sur la fédération canadienne et l'indépendance du Québec qui répondrait aux questions relatives à la souveraineté et soumises par le gouvernement
- lancer une analyse rigoureuse par le ministère des Finances des dépenses et des revenus de notre futur pays, en déposant et en actualisant le budget de l'an 1 d'un Québec indépendant
- prévoir la venue d'observateurs internationaux durant la consultation populaire
- créer une carte d'électeur, requise pour voter lors des consultations populaires québécoises, afin d'assurer la rigueur du processus électoral
- nommer un ministre des Affaires étrangères pour rétablir les relations extérieures du Québec et ouvrir la voie à la reconnaissance internationale de la déclaration de l'indépendance.

12) Il est bien connu qu'au Québec, à la frontière avec l'Ontario, où résident de très nombreux Ontariens, ceux-ci conservent leur identité ontarienne pour ne pas payer leurs impôts au Québec privant le fisc québécois de revenus et obligeant ainsi l'ensemble des contribuables québécois à payer plus que leur part. La loi est claire : les contribuables doivent payer leurs impôts dans leur province de résidence. L'ampleur de ce trafic identitaire et de cette fraude fiscale est facilement visible, entre autres indices, par les plaques d'immatriculation ontarienne des véhicules de ces fraudeurs qui dorment tous les soirs au Québec. En plus des poussées inflationnistes sur le prix de l'immobilier et de son accès, ce phénomène de migration de l'Ontario vers le Québec n'est pas sans créer de fortes pressions linguistiques et culturelles sur tout le Québec, ces migrants ontariens trop souvent unilingues anglais imposent l'anglicisation de la population et de nos établissements publics et privés pour les accommoder. Quelles mesures **« concrètes »** votre parti politique entend mettre en place pour que cessent ces pratiques de fraude, de corruption et d'anglicisation?

Réponse : Depuis des décennies, la région de l'Outaouais est sur la ligne de front dans la lutte pour la sauvegarde du fait français au Québec. Selon nous, seule l'instauration d'une véritable citoyenneté québécoise, distincte de la citoyenneté canadienne, permettra de suivre et même véritablement contrôler la migration interprovinciale. Cette mesure pourrait difficilement être mise en œuvre tant que nous sommes membres de la fédération canadienne. De plus, si ces personnes font des affaires au Québec, ils devront respecter les exigences linguistiques de l'OQLF. Il faut rendre conditionnel au respect de la Charte de la langue française l'octroi des subventions et de tout autre avantage aux entreprises.

Nous vous invitons à consulter notre Plan d'urgence en matière de langue française qui a été déposé en mai 2021 et qui regroupe l'ensemble de nos propositions visant la protection du français au Québec : https://go.pq.org/vXF

En espérant obtenir vos réponses avant le 15 septembre 2022, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Jean-Paul Perreault
Président
Impératif français
Recherche et communications
imperatif@imperatif-francais.org
Tél. : 819-684-8460; cell. : 613-282-7119

Addendum à la question 12 : sujet fraude fiscale

12) Il est bien connu qu'au Québec, à la frontière avec l'Ontario, où résident de très nombreux Ontariens, ceux-ci conservent leur identité ontarienne pour ne pas payer leurs impôts au Québec privant le fisc québécois de revenus et obligeant ainsi l'ensemble des contribuables québécois à payer plus que leur part. La loi est claire : les contribuables doivent payer leurs impôts dans leur province de résidence. L'ampleur de ce trafic identitaire et de cette fraude fiscale est facilement visible, entre autres indices, par les plaques d'immatriculation ontarienne des véhicules de ces fraudeurs qui dorment tous les soirs au Québec. En plus des poussées inflationnistes sur le prix de l'immobilier et de son accès, ce phénomène de migration de l'Ontario vers le Québec n'est pas sans créer de fortes pressions linguistiques et culturelles sur tout le Québec, ces migrants ontariens trop souvent unilingues anglais imposent l'anglicisation de la population et de nos établissements publics et privés pour les accommoder. Quelles mesures « concrètes » votre parti politique entend mettre en place pour que cessent ces pratiques de fraude, de corruption et d'anglicisation?

Complément de réponse du Parti Québécois :

Entretemps, pour s'adresser à la fraude fiscale, les candidates et candidats du Parti Québécois en Outaouais s'engagent :

- dans un premier temps, exiger une enquête publique et indépendante pour faire la lumière sur ces pratiques frauduleuses qui contribuent au recul du français en Outaouais afin d'identifier les bonnes mesures à mettre en place par le dépôt de recommandations adressées au gouvernement
- dans un deuxième temps, travailler à mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour identifier les fraudeurs en visant l'établissement des vases communicants, par exemple, entre le ministère du Revenu du Québec, la Régie de l'assurance-maladie, la Société de l'assurance automobile du Québec, les listes électorales du DGEQ, le ministère de la famille (plusieurs de ses fraudeurs bénéficiant de places subventionnées en garderie et CPE).